

**L'Isle-sur-la-Sorgue****CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° DEL2025-048 - VENTE A LA SPL84 DES TERRAINS D'EMPRISE DE LA TRANCHE I
DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CLOS DU CARDINAL**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	22	27

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCHIA, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT, M. Nicolas VALIENTE.

Absents non excusés :

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Vasco GOMES.

Absents excusés :

M. Serge FUALDES, M. Frédéric CHABAUD.

Procurations :

Mme Valérie CANILLAS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE donne pouvoir à Mme Valérie BASIN, Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD donne pouvoir à Mme Sabine PLANEILLE, Mme Christiane BAUDOUCIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Monsieur Jean-Gabriel OLIVIER ne prend pas part au vote

Secrétaire de séance : Madame MEYNARD Annie

Par la délibération n° 23-057 en date du 30 mai 2023, le conseil municipal a approuvé le contrat de concession d'aménagement du quartier du Clos Cardinal avec la SPL 84. Ce contrat a été conclu entre la commune et la SPL 84 le 18 septembre 2023.

Cette concession prévoit l'acquisition par le concessionnaire des terrains compris dans le périmètre de la concession. Par délibération n° 2025-35 en date du 24 mars 2025, il a été décidé de céder dans un premier temps l'emprise des trois lots de la phase I de la concession pour une surface d'environ 10 559 m².

Afin de permettre au concessionnaire de réaliser les travaux de voirie et d'aménagement des bassins de rétention, il convient donc d'ajouter à la cession des lots, l'emprise des VRD de la tranche I, pour une surface totale estimée d'environ 14 200 m².

La concession d'aménagement prévoit un prix d'acquisition de 51 euros le m² pour ces terrains.

Vu Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
 Vu L'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques
 Vu L'article 1042 du code général des impôts
 Vu L'arrêté du 17 décembre 2001, modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics,
 Vu L'avis du service des domaines en date du 17 février 2025
 Vu Le contrat de concession d'aménagement conclu le 18 septembre 2023
 Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et habitat du 12 mai 2025,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Article 1 : d'annuler la délibération n° 2025-35 du 24 mars 2025

Article 2 : d'approuver la cession à la SPL84 des terrains d'emprise de la phase I de la concession d'aménagement du Clos du Cardinal pour une superficie estimée d'environ 14 200 m²

Article 3 : d'approuver le prix de cession de 51 euros le m²

Article 4 : de préciser qu'un document d'arpentage dressé par un géomètre expert définira de manière exacte l'emprise des terrains à céder.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame MEYNARD Annie
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 21-05-2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
 Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.